

Image not found or type unknown



## Changement domicile: locataire- hébergement gratuit-propriétaire

Par **droitetdevoir**, le **15/05/2015** à **23:10**

bonjour,

comment peut-on justifier au service des impôts d'un changement de domicile ?

un couple quitte une location mi novembre suite à la construction d'une habitation neuve dont il est propriétaire. Cependant, le nouveau logement n'est pas habitable immédiatement. Il l'intégrera au 01.02.2015

Il sera logé à titre gratuit durant la période intermédiaire, par les parents.

Comment remplir la déclaration IR et ne pas être pénalisé au niveau de la taxe d'habitation?

Merci pour vos réponses